

Délibération n°2021-19

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Création d'un comité de pilotage

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(il s'agit d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'accréditation de l'offre de formation sur les 2 pôles universitaires)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 2

La création d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'accréditation de l'offre de formation de l'UA est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY